

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DE L'EDnBISE **DU 24/01/2024**

Présents :

Michaël AUBERT, Myriam BERNAUDIN, Annie COLLIN, Yoann COPARD, Olivier ETARD, Lucas GEPHINE, Magalie LECOURTOIS, Frank LE FOLL, Florence LEGENDRE, Corentin LEVACHER, Emma MILOT, Manon QUILAN, Alain RINCÉ.

Excusée :

Chloé FOLACHER.

ORDE DU JOUR :

- 1- Attribution des subventions pour les mobilités des doctorants (AAP 2024-1).
- 2- Avis sur une demande de co-encadrement particulière (demande de co-encadrement d'une doctorante de l'EDnBISE par une personne MCF rattachée à une autre ED).
- 3- Demande de rattachement à l'EDnBISE d'une future nouvelle unité de recherche d'UNILASALLE (restructuration).
- 4- Organisation des auditions pour l'attribution des CDE 2024.
- 5- Point sur l'organisation des JED 2024.
- 6- Echange relatif au nombre élevé de CSI par membre de la CSP et du Conseil.

Informations générales

Alain Rincé mentionne que le remplacement dans la mission de directeur adjoint de l'EDnBISE de François Dauphin par Olivier Etard a pris effet au 01/01/2024, il remercie Olivier Etard d'avoir accepté cette mission et remercie profondément François Dauphin pour tout ce qu'il a pu apporter à notre ED.

Alain Rincé informe qu'une enquête ciblant les doctorant-e-s et les encadrant-e-s, commune à toutes les ED va être réalisée dans le cadre du CED tous les 2 ans. Elle sera formatée par le CED avec des questions appelant à choisir parmi 4 propositions et des questions à réponse ouverte. Elle inclura des questions communes s'appliquant à l'ensemble des ED et des questions spécifiques à chaque ED. Les membres du bureau ont proposé des questions spécifiques à notre ED et d'autres plus générale qui seront transmises ce jour au CED.

La cérémonie de remise des diplômes de doctorat (pour les docteurs diplômés en 2023) se déroulera à Caen le 12 Avril 2024.

1- Attribution des subventions pour les mobilités des doctorants (AAP 2024-1).

Ce premier appel à projet pour 2024 (AAP 2024-1) a été lancé le 11/12/2023 avec un retour des dossiers attendu au plus tard le 12/01/2024 à 18h00).

56 dossiers ont été réceptionnés (un nombre en augmentation par rapport au nombre de réponses au premier appel à projet des années passées).

Alain Rincé rappelle qu'au cours de la réunion de conseil du 13 septembre dernier nous avons mis en place un barème se basant sur l'application d'un forfait pour chaque type de demande (congrès, formation ou séjour), avec majoration de 10% si le trajet se fait en minimisant l'impact écologique (c'est-à-dire en train).

Il mentionne que pour l'année 2024, l'ED dispose d'un budget de 35 500€ (contre 37 600€ en 2023) et profite de cette occasion pour rappeler les règles d'attribution (base = 5000€ + 150€ par primo-inscription + 250€ par soutenance) expliquant la différence par rapport au budget 2023.

Les 56 dossiers, correspondent à 37 demandes pour une mission concernant un congrès, 12 pour une formation et 7 pour un séjour.

Alain Rincé a réalisé une pré-analyse de ces dossiers qu'il a présentée aux membres du bureau vendredi 19/01. Des propositions d'attribution ont donc été formulées par le bureau et sont présentées aux membres du conseil

Suite à la présentation des différentes demandes, le conseil vote à l'unanimité pour l'attribution d'une aide en réponse à 43 demandes. Les aides attribuées représentent un montant total de 17 233€.

13 demandes ont été écartées pour les motifs suivants :

- Demandes arrivées trop tardivement (2),
- Demandes concernant un motif (congrès, formation ou déplacement vers un autre laboratoire) pour lequel le déposant a déjà été bénéficiaire d'une aide ces dernières années (7),
- Demande concernant un congrès pour lequel le(a) doctorant(e) n'envisage pas de présentation orale ou affichée (1),
- Demande concernant une formation postérieure à la date de soutenance (1),
- Demande concernant une formation déposée par un(e) doctorant(e) inscrit(e) en année dérogatoire (D4 pour un(e) bénéficiaire d'un CDE) (1)
- Demande pour un déplacement lié à une réunion dans le cadre d'un groupe de travail (1)

Pour les demandes arrivées trop tardivement, les doctorants seront invités à redéposer leur dossier dans le cadre de l'AAP N°2 en précisant que pour le 2nd AAP, l'école doctorale apportera prioritairement une aide pour les actions du 2nd semestre, puis, si le budget le permet, évaluera les demandes concernant les actions du 1^{er} semestre afin d'apporter une éventuelle aide de manière rétroactive.

2- Avis sur une demande de co-encadrement particulière (demande de co-encadrement d'une doctorante de l'EDnBISE par une personne MCF rattachée à une autre ED).

Après description du contexte et lecture des arguments de la candidate au co-encadrement, de la direction de thèse et de la direction d'unité ; à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de l'ED d'appartenance de la candidate (ED-MISS).

A l'unanimité, le conseil se prononce également favorable au retrait de la règle «un co-encadrant est obligatoirement membre de la même unité de recherche que la direction de thèse» du règlement intérieur de l'EDnBISE.

3- Demande de rattachement à l'EDnBISE d'une future nouvelle unité de recherche UNILASALLE (restructuration).

Alain Rincé effectue une présentation rapide d'UniLaSalle et des 2 unités de recherche de cet établissement présentant un rattachement de chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs d'études à l'EDnBISE. Il présente ensuite la future nouvelle unité de recherche envisagée par UNILASALLE pour le prochain contrat quinquennal (vague E de l'HCERES).

Suite à ces présentations, à l'unanimité, les membres du conseil votent favorablement pour un engagement de principe sur le rattachement de cette future équipe à l'EdnBISE (en perspective de l'intégration à l'issue de l'évaluation HCERES).

4- Organisation des auditions pour l'attribution des CDE 2024.

Le calendrier des procédures d'attribution des Contrats Doctoraux Etablissement (CDE) et des contrats Normandie recherche proposé par les établissements est rappelé.

Les membres du conseil conviennent ensuite :

- de l'organisation d'une réunion de conseil pour émettre les avis de l'ED portant sur l'encadrement le mercredi 21/02.
- de l'audition des candidats à un CDE sur un format de 2 jours
- de l'organisation des auditions des candidats à un CDE à Rouen
- des dates pour les auditions des candidats à un CDE le mercredi 26 et le jeudi 27 Juin

5- Point sur l'organisation des JED.

Les Journées de l'École Doctorale (JED) 2024 se dérouleront à Caen. Les membres du comité d'organisation précisent qu'ils sont toujours en attente d'une réponse définitive concernant leur demande de réservation d'une salle (sur le campus1, le campus 2 ou au PFRS). Cette réponse conditionne la date

pour la tenue de ces JED et elle-même est requise pour l'obtention de certaines subventions. Un nouveau point d'échange entre direction de l'ED et comité d'organisation sera établi rapidement.

6- Echange relatif au nombre élevé de CSI par membre de la CSP et du Conseil.

Trois sièges sont vacants au conseil dont 2 correspondants à des membres internes qui pourraient participer aux CSI.

Nous avons enregistré 2 démissions parmi les membres de la CSP.

Nous observons cette année une augmentation du nombre d'inscription en D1

Par conséquent, le nombre de doctorants suivis par membre de la CSP est élevé (jusqu'à 7 CSI pour les nouveaux membres de la CSP et jusqu'à 12 pour les membres plus anciens.

Le conseil suggère donc d'augmenter le nombre de membres au sein de la CSP. Une réunion des membres de l'équipe de direction se tiendra dans les prochains jours pour l'identification de membres qui pourront être proposés au conseil en vue du remplacement des membres sortis du conseil ou de la CSP, mais aussi afin d'augmenter le nombre de membres au sein de la CSP.



Alain RINCE, Directeur de l'ED NBISE